BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 659

49 – MAINE-ET-LOIRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANGERS

Ventes et cessions

343 246 179 RCS Angers.
APL.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 43056.00 EUR.
Adresse : 12, Rue Olivier de Serres, 49070 Beaucouzé.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION APL SAS au capital de 43.056 € Siege social : 12 rue Olivier de Serres 49070 BEAUCOUZE 343 246 179 RCS ANGERS ABSORBANTEAPL 72 SAS au capital de 11.040€ Siège social : 167 rue de Beaugé 72000 LE MANS 791 451 859 RCS LE MANS ABSORBEE 1- Il est envisagé la fusion par voie d'absorption de la Société APL 72 par la Société APL. 2- L'évaluation de l'actif et du passif de la Société APL 72 dont la transmission à la Société APL est prévue, est la suivante : - actif897.317 € - passif649.477 € Soit un actif net de 247.840 € 3- Le rapport d'échange des droits sociaux a été fixé à 1 action APL pour 1,943 actions APL 72. 4- Le montant de l'augmentation de capital de la Société APL au titre de l'absorption de la Société APL 72 sera en conséquence de 2.272 € par création de 142 actions ordinaires. 5- Montant prévu de la prime de fusion : 59.912,49 euros. Il sera en outre constaté un boni de fusion de 177.386,26 euros au titre des actions APL 72 détenues par APL (soit une prime de fusion globale de 237.298,75 €). 6- Le projet de fusion a été établi en date du 11 mai 2020 et a été déposé aux Greffes des Tribunaux de Commerce d'ANGERS et du MANS au nom des Sociétés APL et APL 72 les 12 et 14 mai 2020. Pour avis.